

FICHE DE CONSTATS

Exploitant : EUROVIA

Lieu de constat : Sollies Pont

DATE DE L'INSPECTION : 18/02/2021

RÉFÉRENCE: AP 06/06/2014 , AMPG du 26/11/2012 et AM du 12/12/2014

| N° | Prescription contrôlée : | Constats : | non conforme | susceptible de med |
|--|---|--|--------------|--------------------|
| Ecart 1 -2014 | <p><u>Articles 39 et 57 de l'AMPG 26/11/2012</u> <u>Article 2.2.1/2 de l'APE 06/06/2014</u> (...) La fréquence des mesures de retombées de poussières est au minimum trimestrielle. (...) en période de concassage : trimestriel et une campagne de mesure de retombées de poussières annuellement en dehors des périodes de concassage.</p> | <p>Les dernières analyses des mesures de retombées de poussières datent d'octobre 2018. Depuis les mesures réalisées ont présentées des dysfonctionnements ou n'ont pas été analysées. Les durées de mesures sont variables et les plaquettes transmises au laboratoire de manière décalée (parfois après des périodes de plusieurs mois)</p> <p>Le plan de surveillance intégré aux résultats de mesures des retombées de poussières est à compléter à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en analysant la pertinence de la position des plaquettes suivants les données de terrain : vents dominants / cibles - en intégrant un point témoin - en intégrant les données météo représentative du site : données Métao France corrélée avec les résultats d'une station météo sur une campagne de mesures à minimal - en respectant la norme NFX43-007 en particulier pour la durée des mesures et leurs modalités (durée de latence) de transfert au laboratoire d'analyses. | X | X |
| <p>Suites : Par mail du 12 mars 2021, l'exploitant a transmis le plan de surveillance avec les 4 points de mesures , le bon de commande pour les prochaines campagnes de mesure ainsi que la réalisation d'une campagne de mesure sur 30 jours à partir du 04/03.</p> | | <p>Écart levé Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Proposition d'arrêté complémentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Commentaires : L'exploitant nous transmettra le résultat des mesures de poussières de la campagne en cours avec son analyse dès réception.</p> | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Ecart 1 suite Remarque 1 - 2014 | <p><u>Remarque 2014</u> : « Rédiger des consignes d'utilisation des installations de traitement avec obligations de mise en service réduction des poussières »</p> <p><u>Article 6 de l'AMPG 26/11/2012</u> (...) Notice récapitulatif les mesures mises en œuvre pour réduire l'impact (...)</p> | <p>Suite à la remarque de 2014, l'exploitant avait pris des engagements sur la rédaction et la transmission d'éléments au prestataire.</p> <p>Une notice interne existe : celle-ci est très succincte et n'est pas transmise au sous-traitant en charge du concassage.</p> <p>Un camion est sorti du site après chargement sans mettre sa bâche.</p> <p>Il n'existe pas de notice pour les autres impacts comme le bruit, ...</p> | X | X |
| <p>Suites :</p> <p>Par mail du 12 mars 2021, l'exploitant a transmis les procédures révisées, notamment procédure sur la période de concassage (transmis à son prestataire), en cas de déversement accidentel, de pollution... puis transmis pour rappel les protocoles de chargement/déchargement à ses clients/transporteurs.</p> | | <p>Écart levé</p> <p>Proposition de mise en demeure Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition d'arrêté complémentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Commentaires : Veiller à informer et former le personnel à ces procédures.</p> | | |
| Ecart 2 | <p>Article 52 de l'AMPG 26/11/2012 «(...) fréquence de mesure acoustique annuelle (...)</p> | <p>L'exploitant n'a pas effectué de contrôle acoustique.</p> | X | X |
| <p>Suites :</p> <p>Par mail du 12 mars 2021, l'exploitant nous a informé de la réalisation de mesures acoustiques le 4/03/21 : Mesures de référence – Hors période de concassage.</p> <p>Le rapport de mesures de bruit du 04/03/2021 conclue à la conformité du site.</p> <p>De nouvelles mesures acoustiques sont prévues lors de la prochaine période de concassage (non programmée à ce jour)</p> | | <p>Écart levé</p> <p>Proposition de mise en demeure Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition d'arrêté complémentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Commentaires : Effectuer les mesures acoustiques lors de la prochaine campagne de concassage.</p> | | |
| Ecart 3 | <p>Arrêté ministériel du 12/12/2014 : traçabilité des déchets</p> | <p>L'exploitant déclare que la plateforme réceptrice des déchets inertes recyclables issus des chantiers propres à EUROVIA et les matériaux recyclés sont envoyés sur des chantiers EUROVIA. Les contrôles des matériaux sont réalisés par les chefs de chantier et parfois complétés par des analyses de sols (hydrocarbures).</p> <p>Un tableau de suivi des stocks est présent : il présente les tonnages/volumes présents sur site couplés aux chantiers.</p> <p>Absence de procédure d'acceptation préalable, de document d'acceptation préalable et de registre complet</p> | X | X |
| <p>Suites :</p> <p>Par mail du 12 mars 2021, l'exploitant nous a informé de la mise à jour de la procédure en intégrant</p> | | <p>Écart levé</p> <p>Proposition de mise en demeure Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> | | |

| | | | | | |
|--|---|--|---|---|--|
| | sécurité (...) | | | | |
| | Suites : Par mail du 12 mars 2021, l'exploitant nous a transmis le rapport de vérification | | Écart levé Proposition de mise en demeure Proposition d'arrêté complémentaire | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Commentaires : Effectuer les contrôles annuellement | | | | | |